

**PRÉAVIS N°94/25 au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 158'550.-- pour le fonctionnement du pôle muséal de Moudon pour l'année 2026 (administration, développement et expositions)**

**CONSEIL COMMUNAL DU 9 décembre 2025**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 24 novembre 2025 en compagnie de M. Serge Demierre, Municipal en charge des finances.

Notre commission a ensuite siégé à la même date afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc d'avoir accueilli le soussigné lors de sa séance du 10 novembre 2025.

**Analyse**

Tout comme la commission ad hoc, la COGEFIN a constaté, avec beaucoup de satisfaction, que le préavis 19/22 a porté ses fruits. Il convient de noter le rayonnement des musées de Moudon ces deux dernières années, engendrant des retombées médiatiques qui vont bien au-delà de la région. Il faut rappeler ici les articles de presse, la présence de la RTS télévision et radio, jusqu'à la Weltwoche, vantant l'exposition « Amour vache, à la vie, à la mort ». Ce rayonnement a replacé Moudon au centre de la vie culturelle en Romandie. De plus, des recherches de fonds ont déjà commencé et porté leurs fruits (achat du Repos des laboureurs), et continuent auprès de personnes privées, mécènes, Communes ou institutions d'intérêt public. La COGEFIN recommande donc, dans la continuation du préavis 19/22, de poursuivre en votant ce présent préavis 94/25.

**Incidences financières**

S'agissant de charges supplémentaires au budget 2026, l'entier de la dépense de CHF 158'550.- sera porté au compte de résultat 2026. Afin que le résultat du budget de l'année 2026 reste positif, l'attribution à la réserve de politique budgétaire de ce dernier sera diminuée de CHF 160'000.-.

**Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à CHF 5.05 millions et la dette communale est de CHF 10.5 millions.**

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 94/25 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. autorise formellement la Municipalité à financer le fonctionnement du futur pôle muséal (administration, développement, expositions),
  2. accorde à cet effet un crédit supplémentaire au budget 2026 de CHF 158'550.-,
  3. prend acte que la dépense sera ajoutée au budget 2026 et imputée en charge du compte de résultat 2026.

**Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 24 novembre 2025:** Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Michelle Grandjean, Angélique Bionaz, ainsi que Messieurs Frédéric Besse et Julien Pittet.

Moudon, le 24 novembre 2025



---

Julien Pittet  
Rapporteur